

SEANCE DU 09 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, le 01/06/2011, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Etaient présents : Mrs BRUNET, MONTIER, DOREAU, Mme CHAVIGNY, Mr MASSÉ, Mme GUÉRIN Isabelle, Mrs DURAND, GRENAT, VANDENDORPE, AVOLIO, Mme CHEVALIER, Mr MAURICE formant la majorité des membres en exercice.

Absente excusée : Mme GUÉRIN Magali.

Monsieur MASSÉ David est élu secrétaire.

2011/22 – CREATION DE POSTES DE TRANSFORMATION

« Le Bourg » - « La Gautière »

Convention de servitudes avec ERDF

Dans le cadre des travaux de restructuration du réseau électrique Haute Tension avec création de deux postes de transformation,

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de convention Servitudes avec l'ERDF.

La convention de servitudes a pour objet l'installation de deux postes de transformation (10 m² de terrain sur la voie communale n° 5 «PSSB Le Bourg» et sur la voie dénommée «rue de la Motte PSSB La Gautière» nécessaire à l'exploitation du réseau de distribution électrique.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention de servitudes avec l'ERDF représenté par Monsieur Pascal POUZAC, Directeur Délégué Réseau Electricité Berry Loire à Orléans.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions correspondantes ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

2011/23 – RENFORCEMENT BASSE TENSION LES BRILLONS

Convention de passage

Dans le cadre des travaux de renforcement du réseau électrique Basse Tension «Les Brillons», Monsieur le Maire informe l'assemblée de la demande du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire concernant un projet de convention de passage d'une ligne électrique sur les parcelles ZD/ZH CR n° 3 lieudits «Le Breuil/Les Brillons».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCEPTE de passer la convention avec le Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire à Tours et représenté par Monsieur Jean-Luc DUPONT, Président.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de passage ainsi que toutes les pièces pouvant se rapporter à ce dossier.

PROPOSITION DE MODIFICATION ECLAIRAGE PUBLIC Rue Principale - Rue de la Charmille DEVIS INEO

Suite aux travaux de renforcement des réseaux électriques, Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du projet de modification de l'éclairage public pour la rue Principale (de l'école au poste de refoulement) et la rue de la Charmille.

Le devis comprenant l'enfouissement du réseau et la fourniture et pose d'ensemble éclairage public présenté par l'Entreprise INEO de Descartes s'élève à 16 078,00 Euros H.T.

Après examen, le Conseil Municipal reporte sa décision pour renseignements complémentaires.

2011/24 – REVISION DU LOYER Logement communal 15 rue Principale au 1^{er} Juillet 2011

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à la révision du loyer, logement communal 15 rue Principale, qui doit être basée sur l'indice de référence des loyers du 4^{ème} trimestre 2010

Valeur de l'indice de référence des loyers :

- 4^{ème} trimestre 2009 : 117,47

- 4^{ème} trimestre 2010 : 119,17

Variation annuelle de + 1,45%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

FIXE le loyer mensuel à compter du 1^{er} juillet 2011 :

Logement sis 15 rue Principale loué actuellement à

Monsieur et Madame Yannick ROBINEAU étant de 318,22 Euros passera à :

$318,22 \text{ Euros} \times \frac{119,17}{117,47} = \mathbf{322,83 \text{ Euros}}$

2011/25 - DECISION MODIFICATIVE N° 1 BUDGET SERVICE ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal,

Considérant que certains crédits de dépenses s'avèrent insuffisants au budget service assainissement de l'année 2011,

Après en avoir délibéré,

DECIDE les autorisations spéciales de virements de crédits suivantes :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses

Compte 617 Etudes et Recherches + 374,00 Euros

Compte 6743 Subv. Except. de fonctionnement - 374,00 Euros

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative susvisée au budget M49 du service assainissement de l'année 2011.

2011/26 – RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT

Vu l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales par lequel le Maire doit élaborer un rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement,

Considérant que le rapport présenté pour l'année 2010 détaille les caractéristiques du service de l'assainissement collectif et non collectif,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE, à l'unanimité, le rapport sur le prix et la qualité du service de l'assainissement collectif et non collectif pour l'exercice 2010 annexé à la présente délibération.

2011/27 – AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Vu la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 portant réforme des collectivités territoriales,

Vu le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale en Indre-et-Loire suivant l'article 35 de la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010, présenté par Monsieur le Préfet d'Indre-et-Loire le 2 mai 2011 aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale,

Vu la réunion d'information sur les propositions de regroupements des collectivités organisée le 19 mai 2011 à Panzoult, sous la Présidence de Monsieur le Sous-Préfet de Chinon,

Considérant que les délibérations pour avis des conseils municipaux seront recueillies en juillet et ensuite transmises à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale qui disposera de quatre mois pour se prononcer sur ce projet,

Le Conseil Municipal, appelé à se prononcer,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au Schéma Départemental de Coopération Intercommunale pour les raisons suivantes :

- Manque de visibilité sur la représentativité des communes
- Absence de projets de ce nouveau territoire élargi
- Absence de concertation
- Crainte d'éloignement des structures au service de la population
- Absence de visibilité sur les incidences fiscales pour les administrés.

Le Conseil Municipal APPROUVE le maintien des syndicats :

- Syndicat Intercommunal des Ecoles Primaires du Val de Vienne (SIEPVV)
- Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable (SIAEP)

Le Conseil Municipal soutient la démarche du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Sainte-Maure-de-Touraine dans le développement des compétences sur les bases des acquis, dans la mutualisation de certaines études et équipements avec les territoires limitrophes.

2011/28 – AVIS SUR LES MODIFICATIONS STATUTAIRES du SATESE 37

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux transferts des compétences facultatives des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'extension de périmètre des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,

Vu la délibération de la commune de Morand, en date du 9 décembre 2010, relative à sa demande d'adhésion au SATESE 37– « Compétence 1 – Suivi des dispositifs d'épuration d'assainissement collectif »,

Vu la délibération n°2011-03-07-03 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif,

Vu le projet n°1 de modification des statuts établi entre le Conseil Général d'Indre-et-Loire et le SATESE 37,

Vu la délibération n°2011-03-07-04 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative aux modifications statutaires du SATESE 37,

Vu la délibération du Département, en date du 20 décembre 2010, relative à la demande d'adhésion du Conseil Général d'Indre-et-Loire au SATESE 37, afin de transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif et non collectif instituée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006,

Vu la délibération n° 2011-03-07-05 du SATESE 37, en date du 7 mars 2011, relative à l'adhésion du Conseil Général d'Indre-et-Loire au SATESE 37,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications relatives aux compétences, ainsi qu'au périmètre, avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 7 avril 2011,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

EMET un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 7 mars 2011, comme suit :

- adhésion de la commune de Morand pour la compétence assainissement collectif
- adhésion du Conseil Général d'Indre-et-Loire, afin de transférer sa compétence obligatoire relative à l'assistance technique dans le domaine de l'assainissement collectif
- projet n°1 de modification des statuts du SATESE 37.

DIT qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal est informé de :

* l'avis d'enquête publique du mercredi 15 juin au mercredi 20 juillet 2011 inclus sur le projet de Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles d'inondation de la vallée de la Vienne. Le dossier sera consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat de mairie.

Au cours de l'enquête, le Conseil Municipal est appelé à émettre un avis.

* l'ouverture d'enquête publique du lundi 20 juin au vendredi 22 juillet 2011 inclus relative à la demande présentée le 28 juillet 2010 par la Société GSM Secteur Centre à l'effet d'obtenir l'autorisation d'exploiter une carrière de sable et de graviers sur la commune de Parçay-sur-Vienne.

* la fermeture d'un poste à l'école maternelle de Nouâtre (effectifs en baisse).

Fait et délibéré les an, mois et jour susmentionnés.

Le Secrétaire,

Les membres présents,

Le Maire,